

# INFO-LETTRE / NEWSLETTER

**S.Y.N.A.P**

**SYNDICAT NATIONAL DES  
AMBULANCIERS PRIVÉS**



syndicsynap.fr



synap\_officiel



Groupe SYNAP



@synap\_officiel



**ITEM 1**

**Augmentation du SMIC**

**ITEM 2**

**Le 08 Avril 2023 c'était  
la journée nationale des ambulanciers**

**ITEM 3**

**Courrier envoyé au ministère de la santé  
permis probatoire 13/04/2023**

# Inflation

16% D'augmentation sur l'alimentation  
5,7% D'augmentation en mars sur un an



Rien ne va plus et l'ambulancier n'en peut plus !!

La première ministre Élisabeth Borne, a assuré ce vendredi 14 avril que le SMIC augmenterait d'un peu plus de 2 % au 1er mai prochain, et a appelé les entreprises à négocier les grilles salariales pour défendre le pouvoir d'achat après une inflation plus forte qu'elle a été envisagée par l'INSEE.

Selon le cabinet du ministre du travail Olivier Dussopt, la hausse sera de 2,19 %. Le SMIC net mensuel sera ainsi revalorisé à 1383 € pour un temps plein.

- L'AA passerait de 11.27€ brut à 11.52€ brut
- L'ADE passerait de 11.64€ brut à 11.64€ brut

Vous l'aurez compris, l'auxiliaire ambulancier déjà en dessous du SMIC conventionnel va bénéficier de cette hausse ridicule mais l'ambulancier diplômé se retrouve sur la touche. Cette situation ne peut plus durer et la désertification du métier se fait de plus en plus ressentir.

Le SYNAP ne peut pas déclencher des négociations et relancer les NAO en échec total. Imaginez d'ailleurs notre frustration, mais nous allons mettre la pression sur les syndicats représentatifs et sur les fédérations patronales pour dire haut et fort ce que tous les ambulanciers subissent, cela ne peut plus durer, il faut qu'ils bougent !!

## La journée des ambulanciers



La journée nationale des ambulanciers est célébrée le 8 avril, soit le lendemain de la journée mondiale de la santé.

Quand une profession se mobilise pour la reconnaissance de son propre travail, cela mérite d'être signalé. C'est le cas pour la journée nationale des ambulanciers lancée en 2019 à l'initiative du site L'ambulancier.

Depuis 2019 la Journée nationale des ambulanciers est devenue un rendez-vous

incontournable pour honorer les femmes et les hommes qui composent ce métier de l'ombre. Pour cette 5e édition la JNA c'est l'affaire de tous, de chaque ambulancier de chaque entreprise de chaque IFA de chaque SMUR de chaque fédération de chaque groupe de chaque fournisseur.

Plus que jamais notre métier a besoin de communiquer, il faut sortir la tête de l'eau, cette journée est l'occasion pour chacun d'entre nous de faire parler de nous.

Le SYNAP se joint au mouvement pour adresser un grand merci à tous les ambulanciers de FRANCE et leur souhaiter une bonne célébration en ce mois d'Avril 2023.



08 AVRIL 2023

[ambulancier-lesite.fr](http://ambulancier-lesite.fr)



## DES JEUNES CONDUCTEURS DE 18 ANS AMBULANCIERS ? SYNAP RÉAGIT

Monsieur le ministre, François Braun  
Monsieur le conseiller, Romain Bégué

Le **Syndicat National des Ambulanciers Privés (SYNAP)** revient vers vous suite à une annonce de **La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)** le 14 février 2023 sur la possibilité prochaine de pouvoir détenir le permis probatoire pour conduire une ambulance. On reste dans le flou de trouver des réponses concrètes et des conditions adaptées, nous attendons **l'ouverture d'un vrai dialogue** sur les risques et l'encadrement de cette mesure.

Selon l'étude de **DEKRA** qui a publié son rapport annuel de sécurité routière 2022, plus de 680 000 jeunes de 18 à 24 ans réussissent l'examen du permis de conduire. **Ces jeunes représentent 8% de la population française mais 17% de la mortalité routière, 48% des automobilistes de moins de 24 ans se disent souvent déconcentrés sur la route.** Ainsi, de les mettre au volant d'un véhicule d'urgence est à prendre avec de grandes précautions.

**Il est estimé que 61% des conducteurs novices consomment plus d'alcool avant de prendre le volant que leurs aînés. Parmi les facteurs de risques les plus importants chez les moins de 24 ans, les distractions au volant comptent pour 48%, ce pourcentage passe à 56% dans la catégorie des jeunes hommes de cette tranche d'âge.** Allons-nous prendre le risque d'augmenter l'accidentologie des ambulances en France ?

Des comportements de personnels à risque qui nuisent à la concentration.

Le manque d'expérience, la surestimation de soi et la propension accrue à prendre des risques font partie des sources d'erreur les plus dangereuses pour les conducteurs novices (moins de 2 ans de permis). Des sources d'erreur qui entraînent fréquemment de graves accidents de la route. Mais la vitesse excessive, l'influence de l'alcool et des drogues, et les multiples distractions au volant sont aussi incriminées dans de nombreux accidents.

Il semble inutile de vous rappeler qu'un jeune conducteur commence avec 6 points sur le permis et doit arborer un A pour indiquer qu'il est **un Apprenti conducteur en respectant des limitations de vitesse plus importantes ce qui est incompatible avec le monde de l'urgence.**

S'il est fort imprudent de confier un véhicule d'urgence à un conducteur novice, on oublie cependant que **l'ambulancier est loin d'être un simple conducteur.** L'ambulancier diplômé d'état ou l'auxiliaire ambulancier voire même le statut insensé de "conducteur d'ambulance" sont les garants de la santé et de la sécurité des milliers de patients par jour, pris en soins par les services ambulanciers de France. **Comment un équipage d'ambulanciers de 18 ans seul face à la responsabilité clinique du patient peut être encadré ?**

**Le Syndicat National des Ambulanciers Privés** ne peut pas accepter une telle mise en danger sans contestations. Le questionnement essentiel à mettre en place, c'est de savoir si **une équipe de jeunes de 18 ans peut avoir la maturité et le recul nécessaire avec la bonne gestion des émotions pour intervenir sur des missions stressantes du quotidien de l'ambulancier, face à la maladie, l'urgence, la responsabilité, la sécurité ou encore la mort ?** Il nous semble inconcevable qu'ils ne soient pas encadrés par des ambulanciers d'expérience pour acquérir cette maturité. Aurons-nous des ambulanciers qui en plus de manquer d'expérience de la conduite et de maturité, n'auront aucune formation, comme les "conducteurs d'ambulances" ? Où seront les limites ? Où sera l'encadrement ?

**La DGOS** avance une date pour la rentrée de septembre 2023, pour une mise en application ? pour une négociation ? Une affirmation inadmissible alors que tous les acteurs de la profession n'ont pas donné leurs avis ni leur aval. **La DGOS** se félicite également que pour la première fois en 2021 le nombre d'élèves ambulanciers dans les écoles dépasserait les 4 000 inscrits, mais ne **se félicite pas que le nombre de postes vacants croît de façon exponentielle. On pourrait bien se le demander, à quoi sert de tenter d'augmenter le nombre d'étudiants ambulanciers si on ne tente pas de les garder dans la profession ?**

**Le Syndicat National des Ambulanciers Privés** vous avait déjà dans des précédents courriers évoqué les problématiques des ambulanciers et lors de notre collaboration avec le cabinet ministériel nous avons aussi évoqué cette situation. Les prises de décisions ne peuvent se faire unilatéralement sans que les parties qui représentent les ambulanciers sur le terrain ne puissent donner leurs avis et leurs avais. Nous attendons une ouverture d'une étude et les discussions d'un cadre, duquel devra découler un accord qui regroupe l'ensemble des acteurs sans qu'aucune décision ne puisse être prise avant.

Vous remerciant d'avance pour votre express diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de la santé François Braun et Monsieur le conseiller Romain Bégué l'expression de notre très haute considération.

Secrétaire Adjoint M Miguel Martinez Allainguillaume



**SYNAP VOUS SOUHAITE À TOUS UN TRÈS BON MOIS D'AVRIL.**

